



AG U4U : accompagner notre croissance en renforçant notre fonctionnement

En guise d'introduction

U4U a été créé en 2009 à la Commission à Bruxelles à partir d'un noyau de collègues de moins de 20 personnes venant d'horizons très divers :

- Le monde associatif des écoles européennes dont plusieurs fondatrices/fondateurs de U4U étaient des animatrices/animateurs de premier plan
- Le monde syndical, notamment US, R&D et FFPE
- [La revue de réflexion Graspe](#)¹ d'où provenaient 25% des membres fondatrices/fondateurs de U4U
- Des collègues qui n'avaient pas d'attaches syndicales.

L'objectif recherché était d'élargir une offre syndicale au sein des Institutions européennes dans un esprit citoyen, européen et unitaire. Cette offre syndicale soutient explicitement le projet européen.

D'emblée, U4U s'est attachée à agir en tant qu'organisation unique par son implication dans tous les lieux et institutions. Cela a renforcé son action en faveur de l'ensemble de la fonction publique européenne.

Son alliance avec [USHU](#)² au sein du Regroupement Syndical a élargi son influence hors Union.

Dès lors, son action a pu prendre en compte l'ensemble des problématiques transversales de la fonction publique (statut, dialogue social, carrière, métiers, mobilité, rémunération, santé et bien-être, modalités et temps de travail, diversité/inclusion, écoles-crèches-garderies, cantines...).

L'action de U4U est toujours accompagnée par ses journaux et périodiques qui ciblent des secteurs particuliers du personnel : [NoXylo](#), Éducation européenne, [La Circulaire](#), [La lettre pour Eurocontrol](#), La lettre du SEAE³, le [LINK](#), et [Graspe](#). A ces périodiques se sont ajoutés des sites web - [U4U](#), [Graspe](#), le [Collectif des contractuels](#), Europe solidaire, PCE⁴, - et un soutien à des actions citoyennes de la fonction publique européenne ([EUStaff4Climate](#), Ukraine, [GUDEE](#)⁵) ... Enfin, à cet accès permanent à l'information, nous offrons des services au personnel (formations/coachings individuels, traitement des cas individuels avec soutien juridique le cas échéant).

Ainsi, U4U existe et agit à la Commission à Bruxelles, Luxembourg, Hors Union (15% de représentativité aujourd'hui pour l'ensemble de la Commission), au SEAE (20% de représentativité aujourd'hui), au Parlement européen (8,75%), au sein des agences de régulation et d'exécution avec des centaines d'adhérents et nombre d'élus. Des groupes d'adhérents non structurés sont également présents ailleurs.

U4U informe, propose, dialogue et agit dans l'intérêt de la fonction publique et du personnel.

¹ Graspe : Groupe de réflexion sur l'avenir du service public européen

² USHU : Unité Syndicale Hors Union

³ SEAE : Service Européen d'Action Extérieure

⁴ PCE: Plateforme citoyenne européenne

⁵ GUDEE : Groupe Unitaire pour la Défense des Écoles Européennes



Et maintenant, comment mieux nous coordonner

Après la tenue de notre assemblée générale, nous allons continuer sur la base du même paradigme d'un syndicat unique, unitaire et décentralisé, en améliorant la coordination.

Nous encourageons la participation active des élus et adhérents au sein de notre organisation.

À nos réunions existantes du Secrétariat général⁶, du Conseil syndical⁷ et du Conseil d'Administration⁸ s'ajoutent :

- La tenue de **réunions de liaison** bilatérales **au moins dix fois par an** entre le Secrétariat général (responsables par secteur et activité) et les membres de chaque lieu d'intervention : agences, parlement, service extérieur, Luxembourg etc.
- La tenue d'une **Assemblée Générale** ordinaire une fois par an.

La présence de participant(e)s provenant de tous les services et lieux d'intervention à ces différentes réunions est constructive et donc encouragée.

26/10/2023

⁶ La tenue de réunions de **Secrétariat général** au moins **une fois par semaine** (détachés, et principaux animateurs des différents lieux et services)

⁷ La réunion du **Conseil syndical** avec les personnes de contact et celles des comités paritaires, **une fois par semaine**. Les membres du syndicat peuvent proposer un point à l'ordre du jour et y participer.

⁸ La réunion des membres du **Conseil d'administration** au moins **deux fois par an**